

## m. Lecture à vue-transposition

Structure et horaire des cours	Âges requis et conditions d'admission	Objectifs d'éducation et de formation artistiques
8 années maximum, à raison de 1 ou 2 périodes par semaine.	Accessible aux élèves suivant un cours de base de formation instrumentale en filière de qualification ou de transition, ou ayant satisfait à ce cours.	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier aux transpositions courantes par la compréhension des principes fondamentaux ;</li> <li>- Développer la qualité et la rapidité de la lecture à l'instrument.</li> </ul> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <p><u>A. Lecture à vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le clavier et le pédalier ;</li> <li>- Réaliser des exercices de lecture à vue, à deux ou plusieurs voix, de difficulté croissante ;</li> <li>- Analyser au préalable l'œuvre à jouer (longueur et forme générale, type de pièce, tonalité et modalité, modulations, changements de mesure, nuances, registrations) ;</li> <li>- Détecter les différents paramètres de l'œuvre.</li> </ul> <p><u>B. Transposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et manier des éléments de théorie musicale en lien avec la transposition (tonalité, altérations accidentelles, clés, tempéraments) ;</li> <li>- Réaliser des transpositions à vue de pièces (ou d'accompagnements) avec ou sans pédale (pour l'orgue).</li> </ul>

## n. Musique de chambre vocale

Structure et horaire des cours	Âges requis et conditions d'admission	Objectifs d'éducation et de formation artistiques
8 années maximum, à raison de 1 ou 2 périodes par semaine.	Accessible aux élèves ayant satisfait à la 4 <sup>ème</sup> année du cours de base de chant ou dispensés par le Conseil de classe et d'admission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir une homogénéité, une cohérence, une simultanéité sur les plans de la justesse, de l'harmonie, de la respiration, des nuances, de l'interprétation et de la synchronisation ;</li> <li>- Sensibiliser à l'écoute individuelle, puis collective ;</li> <li>- Chanter sans direction.</li> </ul>

».

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking op 1 september 2021.

Brussel, 23 september 2021.

De Minister-president,  
P.-Y. JEHOLET  
De minister van Onderwijs,  
C. DESIR

## REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2021/204620]

**23 SEPTEMBRE 2021.** — Décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016 (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** L'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Namur, le 23 septembre 2021.

Le Ministre-Président,  
E. DI RUPO

Le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,  
W. BORSUS

Le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité,  
Ph. HENRY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,  
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,

Ch. MORREALE

Le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives,

J.-L. CRUCKE

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville,

Ch. COLLIGNON

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative,  
en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,

V. DE BUE

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER

—  
Note

(1) Session 2021-2022.

Documents du Parlement wallon, 614 (2020-2021) N<sup>os</sup>1, 1bis à 3

Compte rendu intégral, séance plénière du 22 septembre 2021

Discussion.

Vote.

—  
ÜBERSETZUNG

ÖFFENTLICHER DIENST DER WALLONIE

[2021/204620]

**23. SEPTEMBER 2021 — Dekret zur Zustimmung zum Abkommen über eine strategische Partnerschaft zwischen der Europäischen Union und ihren Mitgliedstaaten einerseits und Kanada andererseits, geschehen zu Brüssel am 30. Oktober 2016 (1)**

Das Wallonische Parlament hat Folgendes angenommen und wir, Regierung, sanktionieren es:

**Einzigster Artikel** — Das Abkommen über eine strategische Partnerschaft zwischen der Europäischen Union und ihren Mitgliedstaaten einerseits und Kanada andererseits, geschehen zu Brüssel am 30. Oktober 2016, wird voll und ganz wirksam.

Wir fertigen das vorliegende Dekret aus und ordnen an, dass es im *Belgischen Staatsblatt* veröffentlicht wird.

Namur, den 23. September 2021.

Der Ministerpräsident

E. DI RUPO

Der Vizepräsident und Minister für Wirtschaft, Außenhandel, Forschung und Innovation, digitale Technologien,  
Raumordnung, Landwirtschaft, das IFAPME und die Kompetenzzentren

W. BORSUS

Der Vizepräsident und Minister für Klima, Energie und Mobilität

Ph. HENRY

Die Vizepräsidentin und Ministerin für Beschäftigung, Ausbildung, Gesundheit, soziale Maßnahmen  
Chancengleichheit und Rechte der Frauen,

Ch. MORREALE

Der Minister für Haushalt, Finanzen, Flughäfen und Sportinfrastrukturen

J.-L. CRUCKE

Der Minister für Wohnungswesen, lokale Behörden und Städte

Ch. COLLIGNON

Die Ministerin für den öffentlichen Dienst, Datenverarbeitung, administrative Vereinfachung,  
beauftragt mit den Bereichen Kindergeld, Tourismus, Erbe und Verkehrssicherheit

V. DE BUE

Die Ministerin für Umwelt, Natur, Forstwesen, ländliche Angelegenheiten und Tierschutz

C. TELLIER

—  
Fußnote

(1) Sitzung 2021-2022.

Dokumente des Wallonischen Parlaments, 614 (2020-2021) Nrn. 1bis bis 3

Ausführliches Sitzungsprotokoll, Plenarsitzung vom 22. September 2021.

Diskussion

Abstimmung

## VERTALING

## WAALSE OVERHEIDSDIENST

[2021/204620]

23 SEPTEMBER 2021. — Decreet houdende instemming met de Overeenkomst inzake strategisch partnerschap tussen de Europese Unie en haar Lidstaten, enerzijds, en Canada, anderzijds, gedaan te Brussel op 30 oktober 2016 (1)

Het Waalse Parlement heeft aangenomen en Wij, Waalse Regering, bekrachtigen hetgeen volgt:

**Enig artikel.** De Overeenkomst inzake strategisch partnerschap tussen de Europese Unie en haar Lidstaten, enerzijds, en Canada, anderzijds, gedaan te Brussel op 30 oktober 2016, zal volkomen gevolg hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Namen, 23 september 2021.

De Minister-President,

E. DI RUPO

De Vice-Minister-President en Minister van Economie, Buitenlandse Handel, Onderzoek, Innovatie, Digitale Technologieën, Ruimtelijke Ordening, Landbouw, het "IFAPME", en de Vaardigheidscentra,  
W. BORSUS

De Vice-Minister-President en Minister van Klimaat, Energie en Mobiliteit,

Ph. HENRY

De Vice-Minister-President en Minister van Werk, Vorming, Gezondheid, Sociale Actie, Gelijke Kansen en Vrouwenrechten,

Ch. MORREALE

De Minister van Begroting en Financiën, Luchthavens en Sportinfrastructuren,

J.-L. CRUCKE

De Minister van Huisvesting, de Plaatselijke Besturen en het Stedenbeleid,

Ch. COLLIGNON

De Minister van Ambtenarenzaken, Informatica, Administratieve Vereenvoudiging, belast met Kinderbijslag, Toerisme, Erfgoed en Verkeersveiligheid,

V. DE BUE

De Minister van Leefmilieu, Natuur, Bossen, Landelijke Aangelegenheden en Dierenwelzijn,

C. TELLIER

—  
Nota

(1) Zitting 2021-2022.

Stukken van het Waals Parlement, 614 (2020-2021) Nrs. 1bis tot 3.

Volledig verslag, plenaire vergadering van 22 september 2021.

Bespreking.

Stemming.

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2021/204651]

23 SEPTEMBRE 2021. — Décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018 (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** L'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Namur, le 23 septembre 2021.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,  
W. BORSUS

Le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité,

Ph. HENRY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,

Ch. MORREALE

Le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives,

J.-L. CRUCKE